



<b>SACEM : quelles sont vos obligations</b>		
<b>Stage</b>	<b>3h</b>	<b>VISIO</b>

**Contexte :**

Dès qu'une oeuvre est interprétée, ou son enregistrement présenté, une autorisation doit être obtenue et des droits doivent être payés. Ainsi dès qu'une association pour une manifestation qu'elle organise, fait appel à la musique sous quelque forme que ce soit, elle est tenue à des obligations vis à vis de la société des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique (SACEM). Comment savoir ce que je dois déclarer ? A qui le faire ? Comment procéder et dans quels délais ?

**Programme :**

**1 – Les règles de déclaration**

**2 – Identification des temps et des évènements qui seront soumis à ces déclarations**

**3 – Réalisation des déclarations en bonne et due forme et anticipation**